



**Intervention de la Délégation Tunisienne
 18^{ème} session du Groupe de Travail de l'ÉPU
 Afghanistan – 27 janvier 2014**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République islamique d'Afghanistan et se félicite de l'intérêt que ce pays frère accorde à l'Examen Périodique Universel.

La Tunisie note les avancées enregistrées dans le processus de transition et en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme, en particulier la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle recommande à l'Afghanistan de ratifier la Convention contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la Torture et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Tunisie félicite l'Afghanistan pour l'adoption de lois visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en particulier la loi de 2009 sur l'élimination de la violence contre les femmes, et l'encourage à prendre des mesures plus importantes pour mettre en œuvre cette loi dans toutes les provinces et assurer l'inclusion des femmes dans la vie politique et dans tous les processus de paix et de réconciliation, ainsi que l'égalité des chances en matière d'éducation et d'emploi.

La Tunisie recommande, en fin, à l'Afghanistan de compléter rapidement le processus d'alignement de sa législation nationale sur les dispositions du Statut de Rome.

Je vous remercie de votre attention.